



Observatoire sur les *S*ystèmes d'*I*nformation les *R*éseaux et les *I*nforoutes au *S*énégal

BATIK

**Bulletin d'Analyse sur les Technologies de l'Information et de la Communication
Lettre d'information électronique mensuelle publiée par OSIRIS
l'Observatoire sur les Systèmes d'Information, les Réseaux et les Inforoutes au Sénégal**

n° 54 janvier 2004

Sommaire

Editorial

Enfin !!!

Actualités

L'intersyndicale des travailleurs de la Sonatel prend position sur la libéralisation

Atelier de restitution du SMSI aux femmes sénégalaises

Progression du nombre d'abonnés à la téléphonie mobile

Inauguration d'une salle informatique à la résidence universitaire Aline Sitoé Diatta

Amadou Makhtar Mbow sceptique quant au financement du Fonds de solidarité numérique

Offensive du groupe Futurs Médias sur le Web

L'auteur du site sénégalaisement.com condamné pour diffamation

Lancement du programme diplômant en informatique de l'UVA à l'UGB de Saint-Louis

Amadou Top, reçoit le Sédar « Nouvelles technologies » du Nouvel Horizon

Politique

L'Etat a signifié à la Sonatel la fin de son monopole à compter de juillet 2004

Ndèye Maimouna Diop Diagne, Directeur de la Coopération panafricaine dans les NTIC

Infrastructures et services

Extension de la zone de couverture de l'ADSL

Projets

Lancement du chantier de l'Intranet gouvernemental

Rendez-vous

Conférence panafricaine des ministres de l'éducation sur l'apprentissage ouvert et l'EAD

Editorial

Enfin !!!

Le gouvernement a signifié à la Sonatel son intention de mettre fin au monopole sur la téléphonie fixe et internationale dont elle continuait à bénéficier dans le cadre de la convention de concession signée entre l'Etat du Sénégal et la Sonatel à l'occasion de sa privatisation en décembre 1997. Avec cette décision qui prendra effet au milieu de l'année 2004, le processus de privatisation/libéralisation engagé depuis février 1996 avec l'adoption de la loi ayant permis la privatisation de la Sonatel arrive à son terme. C'est le lieu de rappeler que ce processus a été conduit dans l'opacité la plus totale, en dépit du bon sens, au mépris de l'intérêt national et au-delà de l'intérêt de l'Afrique. Tout d'abord à l'époque où la privatisation de la Sonatel a été envisagée, l'essentiel de la réflexion a été conduite par le Groupe de Recherche sur la Compétitivité et la Croissance (GRCC), une entité créée par le ministère de l'économie des finances et du plan et soutenue par les institutions de Bretton Woods qui organisa quelques réunions de concertation. Les citoyens, la société civile, les partis politiques et même le secteur privé national ont été pour l'essentiel écartés du processus qui avait à décider de l'avenir de ce secteur stratégique. Un des résultats de cette démarche a été que la dimension intégration africaine a été complètement négligée, l'option de trouver un « partenaire stratégique » parmi les grands opérateurs de télécommunications du Nord ayant été privilégiée par rapport à la création d'une société de télécommunications panafricaine dont la majorité du capital aurait été détenue par des privés africains. En lieu et place, on a préféré brader la Sonatel en la transformant en une société privée de droit sénégalais mais dont le capital était majoritairement détenu par un état étranger, à travers la société publique France Télécom. De plus, en lui accordant un monopole en matière de téléphonie fixe et internationale, l'Etat sénégalais a permis pendant sept années à un pays étranger d'exercer un monopole sur son sol en même temps qu'il interdisait toute activité en la matière à ses propres citoyens, dans un secteur aussi stratégique que celui des télécommunications, un peu comme si nous étions revenus à l'époque coloniale ! Alors qu'une concurrence totale ou limitée était introduite dans certains secteurs tels que celui de la fourniture de services à valeurs ajoutée ou encore la téléphonie mobile, ce n'est qu'en janvier 2002 qu'a été enfin créé l'organe de régulation du secteur des télécommunications que le gouvernement s'était pourtant engagé, auprès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), dans le cadre de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), à créer au plus tard le 31 décembre 1997. De ce fait pendant plus de cinq ans aucun organe de régulation indépendant ne s'est réellement préoccupé de défendre l'intérêt collectif, de protéger les consommateurs et de faire respecter les règles d'une concurrence saine et loyale dans le secteur des télécommunications. Aujourd'hui, avec l'annonce de la libéralisation du secteur, une nouvelle ère s'annonce donc pour le secteur des Tic au Sénégal et il s'agit d'être particulièrement vigilant pour faire en sorte que les errements auxquels on a pu assister dans le passé ne se répètent plus. Tout d'abord, comme nous n'avons cessé de le réclamer, il faut une ART réellement indépendante de tous les acteurs et dotée des moyens humains, juridiques, financiers et techniques indispensables à son bon fonctionnement. Deuxièmement, l'attribution des agréments, autorisations et autres licences exigées des opérateurs qui veulent investir dans tel ou tel créneau doit se faire sur la base de cahier des charges clairs et précis et surtout dans la transparence la plus totale. Enfin, une stratégie nationale associant, dans son élaboration, sa mise en œuvre et son suivi, tous les secteurs de la société doit être conçue sans plus tarder. Au-delà de la création des conditions

nécessaires au développement économique du secteur des Tic, elle devra avoir comme pour préoccupation essentielle le développement humain et par conséquent proposer des mesures concrètes contre les multiples dimensions de la fracture numérique pour faire en sorte que les hommes et les femmes de ce pays, dans toutes leurs diversités (jeunes, vieux, urbains, ruraux, valides, handicapés, riches, pauvres, etc.), se voient garantir un accès égal aux technologies de l'information et de la communication pour être en mesure de les utiliser et de se les approprier.

Amadou Top
Président d'OSIRIS

Actualités

* L'intersyndicale des travailleurs de la Sonatel prend position sur la libéralisation

A l'occasion d'un point de presse organisé le 16 janvier 2004, l'intersyndicale des travailleurs de la Sonatel, réunissant le Syndicat des travailleurs de la sonatel (SYTS), le Syndicat national des travailleurs des postes et télécommunications (SNTPT), le Syndicat national des encadrants de la Sonatel (SYNES) et l'Amicale des cadres de la Sonatel (ACSON), a présenté un document intitulé « Libéralisation des télécommunications : Contribution du personnel de la Sonatel ». Dans ce document, l'intersyndicale souhaite notamment que :

- le processus de libéralisation se réalise dans des conditions de concurrence saine favorable au développement économique et social du Sénégal ;
- toute décision ou pratique visant à fragiliser ou à déstabiliser l'opérateur historique soit évitée ;
- la Sonatel participe aux discussions sur les textes de lois et règlements devant régir le secteur des télécommunications ;
- l'Etat publie une lettre de politique sectorielle des télécommunications ;
- le nombre d'opérateurs pour la téléphonie fixe comme pour l'international soit limité ;
- la téléphonie sur IP soit interdite ;
- la Sonatel soit désignée comme opérateur en charge du service universel ;
- l'ART soit mise dans des conditions d'indépendance et d'autonomie suffisantes ;
- soient prise des mesures de précautions et de sauvegarde, pour ne pas mettre en péril les intérêts du pays, de l'investissement, des travailleurs et des consommateurs.

Le texte intégral : <http://www.osiris.sn/article891.html>

* Atelier de restitution du SMSI aux femmes sénégalaises

Le 15 janvier 2004 au Campus numérique francophone de Dakar de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), le Réseau Genre et TIC (REGENTIC), l'Association Sénégalaise des Femmes Diplômées des Universités (ASFDU) et l'Association des Chercheurs Sénégalais (ACS) ont organisé un atelier de restitution du Sommet Mondial sur la Société de l'Information destiné aux femmes sénégalaises. Cette activité, qui était la première du genre depuis la tenue du SMSI, a bénéficié du soutien du Fonds de Développement des Nations Unies pour les Femmes (UNIFEM) et de l'Open Society Initiative for West Africa (OSIWA) a drainé un important public. Les communications présentées à cette occasion sont consultables sur le site du REGENTIC.

REGENTIC : <http://www.famafrique.org/regentic/accueil.html>

Les documents de la restitution : <http://www.famafrique.org/regentic/restsmsi.html>

* Progression du nombre d'abonnés de la téléphonie mobile

Selon Sonatel mobiles, la campagne de promotion organisée à la faveur des fêtes de fin d'année aurait fait gagner 50.000 nouveaux abonnés au réseau Alizé.

Alizé : <http://www.alize.sn/>

* Inauguration d'une salle informatique à la résidence universitaire Aline Sitoé Diatta

Le 16 janvier 2004, dans le cadre de la coopération entre l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD) et Kansas state University (KSU), une salle informatique a été inaugurée à la résidence universitaire Aline Sitoé Diatta qui accueille notamment les étudiantes. Cette action, financée par l'USAID, dans le cadre de l'Education for Development and Democracy Initiative (EDDI), vise plus particulièrement à renforcer les capacités des femmes enseignantes et étudiantes de la Faculté des Sciences et Techniques (FST) et de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines (FLSH) de l'UCAD.

UCAD : <http://www.ucad.sn/>

KSU : <http://www.ksu.edu/>

EDDI : <http://www.eddionline.org/>

* Amadou Makhtar Mbow sceptique quant au financement du Fonds de solidarité numérique

Amadou Makhtar Mbow, ancien Directeur général de l'Unesco s'est montré sceptique, dans une interview donnée à l'Agence de presse sénégalaise (APS) quant au financement du Fonds de solidarité numérique. Rappelant l'échec de la mise en œuvre du Programme international de développement de la communication (PIDC) dans les années 80 causé par le refus de le financer opposé par les pays développés, il a notamment déclaré : « Jamais les pays industrialisés ne développeront notre potentiel en finançant de tels programmes pour nous permettre de nous affranchir de leur tutelle ».

* Offensive du groupe Futurs Médias sur le Web

Coup sur coup, le groupe Futurs Médias, vient de mettre en ligne sa radio, RFM, qui émet sur la fréquence 94.0 et son journal l'Observateur qui en est à son centième numéro. Félicitations et tous nos encouragements à ces nouveaux venus sur le Net

RFM : <http://www.futursmedias.net/>

L'observateur : <http://www.lobservateur.sn/>

* Lancement du programme diplômant en informatique de l'UVA à l'UGB de Saint-Louis

Le 12 janvier 2004, Georges Tendeng, Ministre délégué auprès du ministre de l'Education, chargé de l'Enseignement technique, de la Formation professionnelle, de l'Alphabétisation et des Langues nationales, a procédé au lancement officiel du programme diplômant en sciences informatiques de l'Université virtuelle africaine (UVA) à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis (UGB). Cette formation qui concernera vingt cinq étudiants leur permettra d'obtenir en quatre années le Bachelor en informatique de l'Université Laval (Canada). Financée dans le cadre du programme Virtuel au service de l'Afrique francophone (VISAF) à hauteur de 12 millions de dollars par le Canada, cette formation devrait être prise en main par l'UGB à l'issue de la formation de la première cohorte.

UGB : <http://www.ugb.sn/>

UVA : <http://www.avu.org/>

* L'auteur du site sénégalaisement.com condamné pour diffamation

Christian Cousteau, un internaute français, ayant publié sur son site Web sénégalaisement.com des informations selon lesquelles certains hôtels de Casamance étaient des lieux de débauche où la drogue circule et où des touristes sont détroussés et qui avait présenté Robert Sagna comme un chef maffieux, a été condamné le 6 janvier 2004 par le Tribunal de Ziguinchor. Ce dernier a ordonné le retrait des propos diffamatoires du site, lancé un mandat d'arrêt international contre Christian Cousteau qu'il a condamné à une peine de un an de prison ferme et accordé 200 millions de Francs CFA de dommages et intérêts à Solange Morin, gérante d'hôtel Hibiscus (Cabrousse), Pascal Ehemba, Directeur de l'hôtel Kadiandoumagne (Ziguinchor) et Robert Sagna, Maire de la ville de Ziguinchor.

Sénégalaisement.com : <http://www.senegalaisement.com/>

* Amadou Top, reçoit le Sédar « Nouvelles technologies » du Nouvel Horizon

Le 9 janvier 2004, à l'occasion de la troisième édition des Sédar de l'hebdomadaire Nouvel Horizon, Amadou Top, Président d'Osiris, s'est vu décerner le Sédar « Nouvelles technologies » qui lui a été remis par Mbaye-Jacques Diop.

Politique

* L'Etat a signifié à la Sonatel la fin de son monopole à compter de juillet 2004

L'Etat du Sénégal a signifié à la Sonatel la fin de son monopole sur la téléphonie fixe et internationale à compter du 20 juillet 2004. Pour mémoire, dans la liste d'engagements spécifiques, pris par le Sénégal auprès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) dans le cadre de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) en 1997, il était mentionné que le monopole de la Sonatel sur le trafic international, local et interurbain devrait prendre fin le 31 décembre 2003 au plus tôt et le 31 décembre 2006 au plus tard (cf. Document GATS/SC/75/Suppl. 1 du 11 avril 1997).

Gouvernement du Sénégal : <http://www.gouv.sn/>

* Ndèye Maimouna Diop Diagne, Directeur de la Coopération panafricaine dans les NTIC

A l'occasion du Conseil des ministres du 29 janvier 2004, Ndèye Maimouna Diop Diagne, Ingénieur informaticien de formation, précédemment en fonction au ministère de la Santé et de la Prévention, a été nommée Directeur de la Coopération panafricaine dans les Nouvelles technologies de l'information et de la coopération panafricaine dans les NTIC au ministère de l'information et de la Coopération panafricaine dans les NTIC.

Gouvernement du Sénégal : <http://www.gouv.sn/>

Infrastructures et services

*** Extension de la zone de couverture de l'ADSL**

L'ADSL, proposé depuis avril 2003 par la Sonatel, qui ne couvrait, jusqu'il y a encore peu, que certains quartiers de Dakar (Dakar-Plateau, Grand Dakar, Ouakam, Yoff, Hann et Sud Foire) s'étend désormais à certaines villes de banlieue comme Thiaroye et même à certaines localités de l'intérieur comme Saly et Saint-Louis (sur l'île).

Sonatel : <http://www.sonatel.com/>

Projets

*** Lancement du chantier de l'Intranet gouvernemental**

Le 6 janvier 2004, l'état du Sénégal a procédé au lancement officiel du projet de mise en place de l'Intranet gouvernemental qui devrait devenir à terme l'Intranet administratif. Cette réunion préparatoire avait pour objectif de réunir toutes les parties prenantes à la phase des travaux de génie civil. S'il est mené à bien, ce projet piloté par la Direction informatique de l'Etat (DIE) devrait dans un premier temps, relier le Building administratif, la Présidence de la République, le ministère des Affaires étrangères, les ministères qui se trouvent du côté de l'ex-camp Lat Dior (Transports, Urbanisme, Industrie), les ministères de l'Intérieur et de l'Economie et des Finances ainsi que l'Etat-major général des armées (Camp Dial Diop). Financé par la Banque mondiale à hauteur de deux milliards de francs CFA, cette première tranche devrait être fonctionnelle dans quatre mois et permettre, en dehors de l'amélioration de la circulation de l'information, de téléphoner gratuitement au sein de l'administration et de réaliser ainsi une économie de trois milliards de Francs CFA par an.

Gouvernement du Sénégal : <http://www.gouv.sn/>

Direction informatique de l'Etat : <http://www.die.sn/>

Rendez-vous

*** Conférence panafricaine des ministres de l'éducation sur l'apprentissage ouvert et l'EAD**

La Conférence Panafricaine des Ministres de l'Education sur l'Apprentissage Ouvert et l'Enseignement à Distance se tiendra du 1^{er} au 4 février 2004 au Cap (Afrique du Sud). Elle a pour objectif d'examiner l'utilisation d'une philosophie d'apprentissage ouvert et des méthodes d'enseignement à distance afin de permettre aux pays africains de satisfaire leur besoin de développement économique et social.

Site de la conférence : <http://www.africaodl.org/conference/>

Envoyez-nous vos informations : osiris@osiris.sn

Dossiers spéciaux, abonnement et archives : <http://www.osiris.sn/>

Copyright © Osiris, janvier 2004
